

**Compétences**



L'ingénieur de police scientifique est avant tout un... scientifique ! Outre des qualités de précision, de rigueur, d'observation, d'analyse, le métier demande beaucoup de patience.

L'interprétation des indices matériels doit être très fine et absolument incontestable.

**Débouchés**



Le nombre de places pour les concours 2006 d'ingénieur de police scientifique n'est pas encore connu (la date limite d'inscription devait être fixée en mars/avril). Cependant, si vous rêvez d'exercer ce métier, soyez réalistes : les débouchés sont réduits, il faut se présenter avec un dossier solide pour convaincre le jury.

**Salaires**



Le traitement d'un ingénieur est de 1 662,83 € mensuel net en début de carrière. Un technicien gagne 1 292,96 € net.



**Devenir technicien des laboratoires**

Le concours externe est ouvert à partir de 2006 aux candidats de nationalité française, titulaires d'un DUT (diplôme universitaire de technologie) ou d'une qualification de niveau III. Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation interprofessionnelle, comptant au moins quatre ans de services publics. Les candidats choisissent une spécialité au moment de l'inscription. Les modalités des concours pourraient être modifiées en 2006, indique le ministre de l'Intérieur.

**P**hilippe Marion, 41 ans, est chef de la section physico-chimie du laboratoire de police scientifique de Lille. Il anime une équipe de six personnes.

**Quel est le cœur de votre métier ?**

Les ingénieurs de police scientifique effectuent des analyses à la demande des magistrats, des services de police ou de gendarmerie. Le domaine d'activité du laboratoire de Lille couvre le nord de Paris, de la Normandie à l'Est de la France.

**Quel type d'affaires traitez-vous ?**

Tout type d'affaire criminelle et tout type de délits (vol, meurtres, vols avec effraction, braquages, tags, rackets sur un cimetière...).

Nous ne connaissons pas toujours les détails de l'affaire sur laquelle nous travaillons. De plus, une affaire peut être confiée à plusieurs sections, en fonction des indices relevés.

**Quels sont les matériaux analysés en physico-chimie ?**

Quand quelque'un se sert d'une arme à feu, il se dépose toujours des résidus de tir. Mais nous pouvons aussi analyser des traces de peintures, de fibres de la-crymochimie, de cosmétiques, de rubans adhésifs... Tout ce qui appartient au domaine de la chimie arrive dans notre section. Il nous faut parfois identifier des substances inconnues : une poudre blanche trouvée sur une scène de crime peut être un stupéfiant ou une lessive. Tout ce qui se cache dans les supermarchés ou dans les magasins de bricolage peut se retrouver dans notre laboratoire...

**Vous partez de fidèles qu'une personne laisse toujours des traces de son passage dans un lieu donné...**

C'est le « principe de Locré », du nom de créateur du laboratoire de police scientifique à Lyon : tout individu laisse des traces



« Après un doctorat en chimie, j'ai d'abord travaillé dans un laboratoire privé d'analyses chimiques, explique Philippe Marion. J'ai passé le concours d'ingénieur de la police scientifique en 1994. J'ai été nommé à Lille. Ce métier permet une autre utilisation de la science. »

PH. Philippe FAUCONET

dans l'esdroid où il passe (par exemple des traces de terre) et emporte avec lui des éléments en restant (par exemple des fibres de moquette sur ses chaussures). Le plus dur, nous travaillons sur des petites traces. Par exemple, lorsqu'il y a eu de la fuite après un accident de voiture, nous sommes capables d'analyser les traces de peinture qui pu laisser la victime sur le vélo de la victime : elles pourront être ensuite comparées avec la peinture de la voiture d'un suspect.

**Intervenez-vous directement sur le terrain ?**

À la différence de ce que montrent les séries télévisées, nous ne faisons pas les enquêtes nous-mêmes : les préposés de crimes ou d'infractions interviennent sur les lieux et réalisent les prélèvements et les relevés d'empreintes.

Il est rare que les ingénieurs de police scientifique soient amenés à se déplacer, sauf ceux de la section incendie-explosion.

**Vous exercez aussi comme « expert ».**

Oui, nous sommes chargés par un magistrat d'exploiter des indices matériels placés sous scellés dans le cadre d'une enquête. Il s'agit d'accuser des preuves. Je peux être amené à témoigner en cour d'assises.

**Vos travaux peuvent donc aider à trouver le coupable ?**

Les conclusions de nos travaux ne sont pas toujours catégoriques. Il y a en doute, nous l'écrivons dans le rapport. Nous ne dirons de toute façon jamais : « C'est lui ». Mais par exem-

ple : « L'indice retrouvé est compatible avec ses vêtements ». Nous aidons à reconstituer un puzzle.

**Propos recueillis par Sylvain MARCELLI**

**A SUIVRE**

Profession : manieur

- Pour en savoir plus sur les métiers et les formations : 046922 1360, de la République 93000 Lille. Tél. 03 20 15 81 81. Site web : www.inpfp.fr
- Pour savoir encore le Guide des Métiers Scientifiques de la Police de Paris traite la spécialité « Incendie-explosion ». Les autres activités sont traitées par le laboratoire de police scientifique de Paris

**Itinéraire**

cialité et des besoins de l'administration.

**Un an de stage après le concours**

Les candidats reçus aux concours de technicien ou d'ingénieur sont nommés en qualité de stagiaire. Ils accomplissent un stage probatoire d'un an – pouvant être prolongé d'une durée supplémentaire de six mois – permettant d'apprécier leur aptitude à exercer leurs fonctions. À l'issue de celui-ci, ils sont soit titularisés, soit réclassés dans leur corps, cadre d'emploi ou emploi d'origine, soit licenciés sans indemnité ou prévus.

**Cinq villes d'exercice**

Les cinq laboratoires de police scientifique à Lille, Lyon, Marseille, Paris et Toulouse sont regroupés au sein d'un établissement public administré : l'Institut national de police scientifique, dont le siège est situé à Evry (Seine-et-Marne). L'INPS occu-

pe l'ensemble des domaines de la criminalistique.

Les activités des laboratoires de Lille, Lyon, Marseille et Toulouse concernent les domaines suivants :

- Balistique : étude des armes, munitions, détermination des trajectoires de tir...
- Biologie : analyses de traces biologiques (sang, sperme...), établissement de profils génétiques...
- Documents-traces : examens de documents, études comparatives d'écritures manuscrites et dactylographiques, révélatrices et études des traces papillaires...
- Incendies-explosions : analyses des explosifs et liquides inflammables, détermination des causes d'un incendie...
- Physico-chimie : analyses des peintures, verres, fibres, recherches de résidus de tir...
- Stupéfiants : analyses de substances chimiques

(échantillons de saïe, drogues...).

**Toxicologie** : recherche de toxiciques dans les milieux biologiques.

À Paris, ces activités sont regroupées dans trois laboratoires complémentaires. Le laboratoire de toxicologie de la préfecture de police de Paris traite les spécialités « Stupéfiants » et « Toxicologie ». Le laboratoire central de la préfecture de police de Paris traite la spécialité « Incendie-explosion ». Les autres activités sont traitées par le laboratoire de police scientifique de Paris

Pour en savoir plus sur les concours : délégation régionale au recrutement et à la formation, 03 20 82 98 18. Site : www.inpfp.fr. Adresse : 10 rue de la République, 93000 Lille. Tél. 03 20 15 81 81. Site web : www.inpfp.fr